Annexe 2

Appareils non Motorisés

Engagement du demandeur

Je soussigné(e)

Agissant en tant que Personne physique

Déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'instruction et m'engage à :

- 1. envoyer à l'autorité de l'aviation civile marocaine les documents des appareils en état de validité et couvrant la période de l'activité ;
- 2. respecter les coordonnées géographiques du site de l'activité ;
- 3. respecter la réglementation marocaine en matière de circulation aérienne et de vol à vue ;
- 4. respecter les restrictions de l'autorité de l'aviation civile telles que décrit dans l'autorisation de survol et d'atterrissage ;
- 5. avoir l'accord au préalable des autorités locales concernées (civiles et militaires) pour la coordination au sol et l'exécution des vols hors aérodromes ;
- 6. coordonner avec les commandants des aéroports concernés l'exécution des vols ;
- 7. coordonner le début et la fin de l'activité avec les services de la navigation aérienne de l'aérodrome ou le cas échéant avec les autorités locales concernées ;
- 8. assurer la prise de connaissance des informations aéronautiques (NOTAM) par les participants ;
- 9. assurer l'emport de la balise de détresse (406Mhz) à bord des appareils ;
- 10. assurer la réalisation des briefings et des débriefings pour chaque vol ;
- 11. assurer la présence des moyens de communication à bord des appareils ;

Fait le

Lu et approuvé Prénom et Nom du demandeur

Signature